

# Coordonnateur de parcours

## Parcours de formation Certification de Personnes AFNOR Certification

Le parcours de formation Coordonnateur/trice de parcours a pour objectif d'apporter une réponse au « Zéro sans solution » et d'éviter les ruptures de parcours qui engendrent souvent des situations difficiles, voire de détresse.



<b>Prochain démarrage :</b>	<b>Promotions COP20M et COP20A : 25 et 26 mars 2025</b>
<b>Présentation</b>	<p><b>Le parcours de formation et la certification AFNOR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Formation 1 :</b> La formation "Management et coordination de parcours" conçue et animée par Espace Sentein. Validation : QCM et attestation de formation. Durée : 7 jours.</li> <li>● <b>Formation 2 :</b> La formation "Mise en œuvre de la prise en charge des usagers du service social ou médico-social". Validation : Bloc de compétences n°4 de la certification professionnelle "Chef de Service des établissements sociaux et médico-sociaux" enregistrée au RNCP sous la référence RNCP34808 par décision du 23/07/2020 à l'initiative d'Espace Sentein (organisme certificateur). Durée : 3 jours.</li> <li>● <b>Certification de personnes AFNOR Certification (optionnelle) :</b> Évaluation des compétences par AFNOR Certification : QCM. Obtention de la certification de personnes AFNOR Certification pour 3 ans, à l'issue desquels elle doit être renouvelée auprès d'AFNOR Certification.</li> </ul>
<b>Modalités :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 100 % en téléprésentiel</li> <li>● Matins ou après-midis</li> </ul>
<b>Prérequis :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Être titulaire d'un diplôme de niveau 5 (nomenclature 2019) ou supérieur,</li> <li>● Justifier d'une expérience de 3 ans dans le secteur social et/ou médico-social et/ou sanitaire, acquise au cours des 10 dernières années.</li> <li>● Avoir déjà assuré la responsabilité d'une équipe ou d'un projet.</li> </ul>
<b>Durée du dispositif :</b>	70 heures soit 20 demi-journées organisées en 10 regroupements.
<b>Niveau de sortie :</b>	Sans niveau spécifique.

## Objectifs & Compétences visées

### Formation 1 :

- Maîtriser le cadre juridique et éthique dans l'accompagnement et la gestion des parcours complexes,
- Appréhender le contexte institutionnel et maîtriser la complexité des politiques publiques en matière de parcours,
- Maîtriser les techniques et stratégies inhérentes à la gestion des cas complexes,
- Élaborer un projet visant à construire un parcours coordonné de l'utilisateur.

### Formation 2 :

- Piloter l'élaboration des projets personnalisés des usagers dans le service social ou médico-social
- Conduire la mise en œuvre du projet personnalisé,
- Évaluer le projet personnalisé,
- Piloter l'élaboration d'un dispositif de gestion et d'organisation du parcours de l'utilisateur,
- Mettre en œuvre le dispositif en interne et en externe,
- Évaluer les parcours au regard de l'évolution des projets personnalisés et de l'offre de service d'un territoire.

## Admission

- Sur dossier et entretien à distance.
- Délais d'accès à la formation : entre deux jours et cinq semaines en fonction des financements et des pièces à réunir pour valider les prérequis.

## Coût de la formation et financement

**Tarifs et informations complémentaires** concernant le parcours de formation « Coordonnateur de Parcours du secteur social, médico-social et sanitaire » sur demande, vous pouvez nous contacter au **04 67 63 11 11** ou via le formulaire de contact :



### Frais annexes

Hébergement/restauration : à prévoir si nécessaire. Pour effectuer vos réservations, une fiche "Hôtellerie et Restauration" vous sera transmise à titre informatif.

Déplacement : en fonction de l'éloignement du stagiaire.

### Financement

Nos conseillers en formation sont à votre disposition pour vous aider à définir les modes de financement adaptés et vous accompagner dans vos démarches de constitution de dossier de financement.

## Indicateurs de résultats

Indicateurs de résultats pour la formation "Coordinateur/trice de parcours complexes dans le secteur social, médico-social et sanitaire".

Mise à jour : 20/10/23

